

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET		X	Michelle BRAUER
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		X	
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

**Autres présents non votants :**

Marie **RENAUD**  
Laurent **LAVASSIERE**  
Muriel **BORRELY-DUBINI**

Directrice du CIAS Grand Lac  
Directeur Général des Services  
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27.09.2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 3 octobre 2024 a été transmis le 27 septembre 2024, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 3 octobre 2024

**Le Président,**  
Renaud BERETTI

**Secrétaire de Séance,**  
Pascale GLOUANNEC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains, ou devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38032 Grenoble Cedex 03). Le recours gracieux doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20241003-DELIB77-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024



Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20241003-DELIB77-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

## DÉLIBÉRATION

N° : 9 Année : 2024

Exécutoire le : 09 OCT. 2024

Publiée/notifiée le : 09 OCT. 2024

Visée le : 09 OCT. 2024

### COMMANDE PUBLIQUE

## Accord-cadre de service n°22-039 : Fourniture d'un service de téléassistance Avenant n°1 d'ajout de prestations

Monsieur le Président rappelle que le CIAS Grand Lac fait appel à la société VITARIS pour la réalisation des prestations techniques de son service de téléassistance, dans le cadre d'un accord cadre de service n° 22039, conclu le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

Afin d'expérimenter une téléassistance mobile avec zone de vie, il est nécessaire d'ajouter deux prestations supplémentaires au bordereau de prix unitaire : l'achat d'un bracelet sécurisé et le remboursement en cas de perte ou de détérioration de la montre connectée.

La demande de remboursement de la montre géolocalisée ne sera pas automatique, et fera l'objet d'une analyse préalable des conditions de perte ou de détérioration, menée conjointement par le service de téléassistance et le prestataire VITARIS.

Les deux prestations supplémentaires sont proposées selon la grille tarifaire suivante :

	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC
Achat d'un bracelet sécurisé (ou anti-arrachement)	50.00	60.00
Remboursement d'une montre connectée géolocalisée 580	275.00	330.00

Il est proposé au Conseil d'Administration d'établir un avenant au présent marché pour ajouter les deux prestations nécessaires à l'expérimentation d'une téléassistance mobile avec zone de vie.

Cet avenant n'a pas d'impact sur le montant maximum annuel de l'accord cadre de service.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 du marché n°22-039, annexé à la présente délibération.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer à signer l'avenant n°1 du marché n°22-039 « Fourniture d'un service de téléassistance », annexé à la présente délibération

Aix-les-Bains, le 3 octobre 2024

Le Président,  
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,  
Pascale GLOUJANNEC

- Conseillers en exercice : 25  
- Présents : 14  
- Présents et représentés : 15  
- Votants : 15  
- Pour : 15  
- Contre : 0  
- Abstentions : 0  
- Blancs : 0



Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20241003-DELIB85-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

Accusé de réception en préfecture  
073-267303426-20241003-DELIB85-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024



CENTRE INTERCOMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

**Accord-cadre de service n°22-039**

**Fourniture d'un service de téléassistance**

**AVENANT N°1**

Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20241003-DELIB85-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

**ENTRE :**

**CIAS Grand Lac - Communauté d'Agglomération** domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Renaud BERETTI, et désignée ci-après par l'expression " CIAS Grand Lac"

**D'UNE PART,**

**ET**

**TUNSTALL VITARIS**, Espace Harfleur, 90 A, allée Hubert Curien, 71200 LE CREUZOT, RCS 343 431 615, société représentée par son Président, Monsieur Alain MONTEUX

**D'AUTRE PART,**

Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20241003-DELIB85-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

**ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE**

Par un accord-cadre de service, le CIAS GRAND LAC a confié à l'entreprise TUNSTALL VITARIS, la réalisation d'un service de téléassistance pour un montant maximum annuel de 100 000€ HT.

**ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT**

Afin d'expérimenter une téléassistance mobile avec zone de vie, il convient de rajouter deux prestations au bordereau de prix unitaire :

- L'achat d'un bracelet sécurisé pour la montre connectée 580
- Le remboursement de la montre connectée 580 en cas de perte ou de détérioration

Les autres prestations demeurent inchangées.

**ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER**

Le présent avenant ajoute deux lignes au bordereau des prix unitaires :

	<b>Prix unitaire HT</b>	<b>Prix unitaire TTC</b>
Achat d'un bracelet sécurisé (ou anti-arrachement)	50.00	60.00
Remboursement d'une montre connectée géolocalisée 580	275.00	330.00

Le présent avenant n'a pas d'impact sur le montant maximum annuel.

**ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHE INITIAL**

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en deux exemplaires,  
À Aix les Bains, le ..... 2024

**Pour TUNSTALL VITARIS,**  
Alain MONTEUX  
Président

**Pour le CIAS Grand Lac**  
Renaud BERETTI  
Représentant du pouvoir Adjudicateur

Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20241003-DELIB85-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

**Acte classé****DELIB85**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	AR reçu	> <b>Classé</b> <

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2024-10-09T08-18-19.03 ( MI256061523 )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-267303428-20241003-DELIB85-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** Accord-cadre n.23029 Fourniture d'un service de téléassistance - avenant n.1 prestations supplémentaires

**Date de décision :** 03/10/2024



**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**  
1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.3. Dossier d'avenant

**Identifiant unique de l'acte antérieur :**

**Acte :** [9 DELIB avenant 1 MP 22039 téléassistance.PDF](#)

**Multicanal :** Non

**Pièces jointes :**

[9-1 avenant 1 MP 22039 téléassistance.PDF](#) **Type PJ :** 99\_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[Page de garde CA 03102024.PDF](#) **Type PJ :** 21\_RP - Rapport de présentation

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Annuler

<b>Préparé</b>	Date 08/10/24 à 13:50	Par <b>BORRELY DUBINI Muriel</b>
<b>Transmis</b>	Date 09/10/24 à 08:18	Par <b>BORRELY DUBINI Muriel</b>
<b>Accusé de réception</b>	Date 09/10/24 à 08:23	
<b>Classé</b>	Date 09/10/24 à 08:58	Par <b>BORRELY DUBINI Muriel</b>